

VIS TARAUDEUSES TREMPÉES PAR INDUCTION POUR LIAISON DE MASSE ELECTRIQUE

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	1
4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	2
ANNEXE	4
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	5
5.1. HISTORIQUE	5
5.2. DOCUMENTS CITÉS	5
5.3. EQUIVALENT À :	5
5.4. CONFORME À :	5
5.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET

La présente spécification a pour objet la définition des caractéristiques techniques auxquelles doivent répondre les vis taraudeuses trempées par induction pour liaison de masse électrique.

L'utilisation de ces vis est exclusivement réservée à la liaison de masse électrique, à l'exclusion de tout autre assemblage.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences de la présente spécification doit être indiquée sur les documents par la désignation du produit, suivie de l'indice du document.

Exemple :

VIS STL S21 1102.

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

Ce document doit être accompagné du cahier des charges B20 0110 "FOURNITURES DE PIECES OU ENSEMBLES - PRESCRIPTIONS GENERALES".

VIS TARAUEUSES POUR LIAISON DE MASSE	S21 1102	2/5
--------------------------------------	----------	-----

4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Documents	CARACTERISTIQUES	Expression des Résultats	EXIGENCES	
			Min.	Max.
B53 1235 NF A 35-564	4.1 MATIERE - DESIGNATION NORMALISEE	Nuance Nuance	Acier XC 38 Acier XC 38 H1	
	4.2 EXIGENCES PARTICULIERES DE LA GAMME DE FABRICATION			
	- Décapage acide du fil		En milieu inhibé à la corrosion	
	- Lavage aux solvants		Solvants chlorés prohibés	
	- Etat des vis avant traitement thermique		Déphosphatées ou chaulées	
C10 0020	4.3 TRAITEMENT THERMIQUE			
	- Etat des vis avant entrée dans le four		Propres et sèches	
	- Trempe + revenu dans la masse		Classe de qualité 8.8	
	- Contrôle décarburation (voir § 4.7)			
	- Trempe par induction (voir § 4.8)			
B50 0310	4.4 DURETE ZONE TREMPEE PAR INDUCTION			
	- En surface sur bout pilote	HV1 et 5	500	700 (1)
	- Sur fond de filet à 0,5 mm du fond	HV0,5	500	700
B15 4100	4.5 REVETEMENT DE PROTECTION			
	- Z5F. Zingage électrolytique	g/m ²	50	

(1) Revenu autorisé si la dureté est > après trempe par induction.

